



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 8  
Mercredi 5 mars 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

**Editeur:** Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

**Imprimeur:** Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

**Tarif des insertions:** partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



### Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

#### Plan de route entré en force

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne a édicté le plan de route suivant au sens de l'article 32 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes. Le plan de route est à présent entré en force. Toute personne peut consulter les documents approuvés à titre informatif pendant la durée du dépôt public. Il n'est plus possible de former des oppositions et des recours.

Route cantonale N°: 1376, Rte 6 - Loveresse

Commune: Loveresse

Projet: 430.20285 / Nouvelle construction - Trottoir : Loveresse, Grand Nods

Plan de route: Loveresse, Grand Nods

Construction d'une nouvelle liaison piétonne

Edicté le: 10 janvier 2025

Lieu du dépôt: Administration de la commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Eglise 3, 2732 Loveresse

Durée du dépôt: 5 mars au 5 avril 2025

Loveresse, le 3 mars 2025

Office des ponts et chaussées



### Belprahon

#### Taille des haies, buissons et arbres le long des routes cantonales, communales ou privées

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2025. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent être maintenus à une distance de 50 cm au moins du bord de la chaussée. Les branches ne doivent pas s'avancer dans le gabarit d'espace libre fixé à une hauteur de 4.50 m

au-dessus des routes et de 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, trottoirs et pistes cyclables. Aux points dangereux, dans les virages et aux croisements, la visibilité ne doit pas être réduite. L'effet de l'éclairage public ne doit pas être gêné.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Belprahon, le 5 mars 2025

Le Conseil communal

#### Commande de bois - Rappel

Nous vous rappelons que les commandes de bois sont à remettre au secrétariat communal jusqu'au 10 mars 2025. Merci de bien vouloir respecter ce délai.

Belprahon, le 5 mars 2025

Le secrétariat communal

#### Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale a été déposé publiquement du 9 au 28 janvier 2025. Aucune opposition n'ayant été formulée durant ce délai, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 6 février 2025.

Belprahon, le 5 mars 2025

Le Conseil communal



### Corcelles

#### Avis de construction

**Maître d'ouvrage:** Boillat Malory et Alexandre, Clos la Jus 35, 2747 Corcelles

**Auteur du projet:** De Cicco Ophélie, Chemin des Primevères 3, 2720 Tramelan

**Propriétaire foncier:** Boillat Malory, Clos la Jus 35, 2747 Corcelles

**Emplacement:** parcelle N° 4 à Clos la Jus 35, 2747 Corcelles

**Projet:** Déménagement du bâtiment N° 35a, réorganisation des aménagements extérieurs et réalisation d'un nouveau garage double en revêtement bois

**Zone d'affectation:** M2pc

**Dimensions:** selon plans déposés

**Dépôt public de la demande avec plans:** jusqu'au 29 mars 2025 auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous ou directement sur la plateforme eBau.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 20 février 2025

Le secrétariat communal

#### Assemblée communale extraordinaire Jeudi 10 avril 2025 à 20h à la salle communale de Corcelles

Ordre du jour

1. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 550'000.- pour le remplacement des collecteurs d'évacuation des eaux lié aux travaux de réfection de la route cantonale

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formulé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions.

Corcelles, le 3 mars 2025

Le Conseil communal

#### Séance d'information Jeudi 3 avril 2025 à 19h30 à la salle communale de Corcelles

Afin de donner toutes les informations relatives à l'Assemblée communale extraordinaire du 10 avril prochain, la population est invitée à participer à une séance d'information relative aux travaux de réfection de la route cantonale de Corcelles.

La séance d'information se tiendra le 3 avril 2025 à 19h30 à la salle communale de Corcelles en présence du Conseil communal et du bureau ATB SA.

Corcelles, le 3 mars 2025

Le Conseil communal



### Court

#### Avis de construction

**Requérants:** Aurélie et Damien Grossenbacher, La Ruai 12, 2738 Court

**Propriétaires:** idem requérants

**Auteure du projet:** Ludmilla Beeler, rue de Mévilier 36, 2738 Court

**Emplacement:** parcelle N° 2190, au lieu-dit « La Ruai 12b », 2738 Court

**Projet:** construction d'un garage

**Dimensions:** selon plans déposés

**Construction:** selon plans déposés

**Zone d'affectation:** HA2

**Patrimoine:** ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 4 avril 2025 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 5 mars 2025

Municipalité de Court, administration municipale



## Eschert

### Avis de construction

Requérante: Madame Angèle Negrillo Schmidt

Auteure du projet: Madame Angèle Negrillo Schmidt

Emplacement: parcelle 664, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Projet: Finalisation des travaux commencés en 2009, par la pose d'un vitrage en deçà de la terrasse existante, qui permettra de chauffer le volume ainsi libéré et de l'utiliser en surface habitable.

Zone: H2

Dépôt public de la demande **jusqu'au 28.3.2025 inclusivement** au secrétariat communal, où les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20578>

Eschert, le 19 février 2025

Le Conseil communal



## Loveresse

### Société de Tir

#### Calendrier des jours de tir

La Société de Tir avise le Conseil communal que des tirs à balles auront lieu les lundis et mardis dès le 1<sup>er</sup> avril et jusqu'au 18 octobre 2025 dans la zone de tir.

La route sera donc fermée à la circulation tous les mardis de 17 h à 20 h 30 ainsi que les jours de tirs programmés.

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans la zone de tir.

La société de Tir citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Loveresse, le 14 février 2025

Conseil communal

### Colonies de vacances de la Vallée de Tavannes: annulation en 2025, report en 2026

En raison d'une réorganisation au sein de l'équipe de direction, l'association des colonies de vacances de la Vallée de Tavannes a le regret de devoir annoncer l'annulation des colonies 2025 et leur report en 2026.

Cette décision a été prise par l'assemblée des délégué-e-s de l'association, qui s'est tenue à Court au début du mois de février. Pour rappel, l'association est formée des communes de Champoz, Court, Loveresse, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sorvilier, Tavannes et Valbirse.

Le comité de l'association comprend la déception que cette annulation peut causer, tant pour les enfants que pour les parents, mais assure que tout est mis en œuvre pour un retour des colonies dès 2026.

Comme offre de substitution, le comité invite les familles concernées à s'intéresser aux camps polysportifs bilingues «BE'ling Sport Camps» organisés à Macolin par le Centre de compétences

pour le sport du canton de Berne (voir flyer annexé):

- du 14 au 18 juillet 2025 (pour les jeunes de 10 à 14 ans) et
- du 4 au 8 août 2025 (pour les jeunes de 12 à 15 ans).

L'association remercie les personnes impactées pour leur compréhension.

Loveresse, le 28 février 2025

Conseil communal

### Sondage cabanon produits du terroir à Loveresse – Fondation Rurale Interjurassienne

La Fondation Rurale Interjurassienne souhaite, dans le cadre du projet PDR Grand Chasseral, installer un cabanon avec des produits du terroir, sur le lieu de Beau-Site à Loveresse, idéalement d'ici l'automne 2025.

Elle souhaite que ce cabanon puisse profiter à la population de Loveresse ainsi qu'aux différentes entreprises installées dans la commune, en plus des locataires du site.

Afin de pouvoir proposer une offre de produits qui réponde au mieux à l'ensemble des personnes, elle a créé une enquête Forms via ce lien:

[https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=r20AAFr2sEG2j3o3E9C200cjtC1c\\_3BCofGDYpt8xGdUMjA3OF1BVFRDVTAYQ1ZaWkgwUU84VUJOUiQlQCN0PWcu&route=shorturl](https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=r20AAFr2sEG2j3o3E9C200cjtC1c_3BCofGDYpt8xGdUMjA3OF1BVFRDVTAYQ1ZaWkgwUU84VUJOUiQlQCN0PWcu&route=shorturl)

Délai de réponse fixé au 3 mars 2025

La Fondation Rurale Interjurassienne vous remercie d'avance pour votre participation!

Loveresse, le 28 février 2025

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant: Bader Isabelle et Monastra Giuseppe, Marais Jean- du-Pin 9, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 2496, Marais Jean-du-Pin 9

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau.

Zone: H2

Dérogation: Art. 20 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 4 avril 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 5 mars 2025

Services Techniques-Urbanisme

### Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille Demande de bons de garde: période 2025-2026

Dès à présent, les parents ou toute autre personne détenant l'autorité parentale, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s), peuvent déposer une demande ou un

renouvellement de bons de garde via la plateforme Kibon ([www.kibon.ch](http://www.kibon.ch)).

Afin de faciliter l'inscription, il faut disposer d'un BE-Login ([www.belogin.ch](http://www.belogin.ch)), il s'agit du même login que pour remplir sa déclaration d'impôts). Il est recommandé d'avoir préalablement rempli sa déclaration d'impôt 2024.

La confirmation des données signée, ainsi que tous les documents justificatifs doivent être transmis à la Municipalité de Moutier avant le début de la prise en charge. Les demandes complètes doivent être déposées jusqu'au 30 juin 2025 au plus tard, afin que le bon de garde puisse être attribué dès le 1<sup>er</sup> août 2025.

En cas de délai non respecté ou de dossier incomplet, le début d'octroi pourra être repoussé d'un ou plusieurs mois.

Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire accueillis en crèche ou chez des assistantes parentales.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur les sites internet [www.fambe.sites.be.ch](http://www.fambe.sites.be.ch), rubrique garde d'enfants ou [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch), rubrique «Bons de garde CDE/SAF».

La validité des bons de garde prendra fin le 31 décembre 2025 pour les parents domiciliés à Moutier. Le subventionnement jurassien prendra alors le relais. Des informations utiles seront transmises au printemps 2025.

En cas de questions complémentaires, merci de prendre contact avec:

- Centre de l'Enfance de Moutier: 032 493 56 31 ou [info@cre.moutier.ch](mailto:info@cre.moutier.ch)
- Service d'Accueil en Famille de Moutier: 032 492 10 05 ou [saf@moutier.ch](mailto:saf@moutier.ch)

Moutier, mars 2025

Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille

### Gestion des déchets 2024

Statistique des diverses quantités de déchets qui ont été ramassés en Ville de Moutier pour l'année 2024:

- Ordures ménagères, artisanat et industrie / 1'247 To
- Déchets encombrants / 410 To
- Déchets divers, balayage de route, bois, béton / 74 To
- Tournée verte / 864 To
- Papier / 243 To
- Carton / 184 To
- Ferraille / 67 To
- Boîtes en fer blanc + aluminium / 27 To
- Verre / 268 To
- Bouteilles en PET / 17 To
- Huiles usées (minérale et végétale) / 10'000 Lt
- Déchets inertes et divers / 68 To

Total général annuel d'environ 3'479 tonnes = environ 491 kg/habitant, soit une augmentation de 3.02 % par rapport à l'année 2023.

Quantité des déchets urbains en Suisse en 2022 = 671kg/habitant (source OFEV).

A cela s'ajoutent: 51 To de textiles. Moutier, le 5 mars 2025

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

### Services industriels - Eaux / Résultats des analyses

L'eau potable distribuée par le Service des Eaux de Moutier est soumise à des contrôles stricts et

réguliers. Les dernières analyses officielles effectuées par le bureau Eurofins Scitec SA à Lausanne ont montré les résultats suivants :

Date des prélèvements : 12 février 2025 (puits profond)

Germes aérobies : 2 UFC / ml – tolérance maximale 300 UFC (germes)/ml

Escherichia coli : 0 UFC / 100 ml

Entérocoques : 0 UFC / 100 ml

UFC = unité formant une colonie (germes)

Ces paramètres répondent aux directives légales en vigueur et confirment que l'eau de boisson de Moutier est d'une qualité irréprochable.

Moutier, le 5 mars 2025

Services industriels - Eaux



## Petit-Val

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2024

Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours au Secrétariat communal.

Il n'a fait l'objet d'aucune opposition. Le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 24 février 2025.

Souboz, le 5 mars 2025

Conseil communal



## Reconvilier

### Avis de construction

**\*\* Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire PC 59/2021 délivré par la Préfecture du Jura bernois le 17 février 2022 \*\***

Requérante : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : KWSA SA, architectes HES – SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement : parcelle N 2269, au lieu-dit : « La Laipray », commune de Reconvilier.

Projet : construction d'un nouveau bâtiment industriel comprenant un atelier, des surfaces de dépôt/stock, une salle de montage, un réfectoire et des bureaux, aménagement d'un accès sur le pourtour du bâtiment et de 20 places de stationnement à l'extérieur et 4 à l'intérieur et pose de deux enseignes publicitaires en façade Sud.

Zone : PQ 2 « La Laipray ».

Dérogation : art. 80 LR.

**Prolongation de la validité du permis : jusqu'au 19 mars 2027.**

Les oppositions, **uniquement contre la prolongation de la durée de validité du permis de construire**, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 4 avril 2025, à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 5 mars 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Tournée spéciale branches 2025

La période actuelle est idéale pour entreprendre des travaux d'élagage et de taille dans les jardins.

La municipalité rappelle aux propriétaires l'importance de ces interventions afin de respecter

la réglementation en vigueur. Il est primordial de dégager les abords des routes, des rues et des chemins pour éviter que la végétation n'entrave la visibilité ou ne gêne la circulation des piétons, cyclistes et automobilistes.

Pour faciliter l'évacuation des déchets verts, une collecte spéciale sera organisée au sein de la commune durant la semaine du **24 au 28 mars 2025**.

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 20 mars sur le site internet celtor.ch**. Chaque inscription permet de bénéficier d'une benne de 20 m<sup>3</sup>, tout excédent étant facturé au prix coûtant.

Nous encourageons vivement chaque habitant à profiter de cette opportunité pour se débarrasser de ses déchets végétaux de manière optimale.

Reconvilier, le 27 février 2025

L'administration municipale

### Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 16 décembre 2024

Selon l'article 62 du règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement durant 30 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 24 février 2025.

Reconvilier, le 27 février 2025

Le Conseil municipal

### Décision de l'Assemblée municipale, approbation d'un règlement

Le Règlement concernant le financement spécial relatif au fonds en faveur de l'attractivité de Reconvilier a été approuvé par l'Assemblée municipale en date du 16 décembre 2024. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Reconvilier, le 27 février 2025

Le Conseil municipal

### Informations communales, Colonies de vacances de la Vallée de Tavannes

En raison d'une réorganisation au sein de l'équipe de direction, l'association des colonies de vacances de la Vallée de Tavannes a le regret de devoir annoncer l'annulation des colonies de vacances 2025 et leur report en 2026.

Cette décision a été prise par l'assemblée des délégué-e-s de l'association qui s'est tenue à Court au début du mois de février. Pour rappel, l'association est formée des communes de Champoz, Court, Loveresse, Reconvilier, Saicourt, Saules, Sorvilier, Tavannes et Valbirse.

Le comité de l'association comprend la déception que cette annulation peut causer, tant pour les enfants que pour les parents, mais assure que tout est mis en œuvre pour un retour des colonies dès 2026.

Comme offre de substitution, le comité invite les familles concernées à s'intéresser aux camps polysportifs bilingues « BE'ling Sport Camps » organisés à Macolin par le Centre de compétences pour le sport du canton de Berne du 14 au 18 juillet 2025 pour les jeunes de 10 à 14 ans et du 4 au 8 août 2025 pour les jeunes de 12 à 15 ans.

L'association remercie les personnes impactées pour leur compréhension.

Reconvilier, le 3 mars 2025

Administration municipale



## Roches

### Élection d'un(e) conseiller(e) communal(e)

À l'échéance du dépôt des listes, le 14 février 2025 à 17 h, pour l'élection, le 23 mars 2025, d'un(e) conseiller(e) communal(e), une seule liste a été déposée dans les délais, portant le nom de M<sup>me</sup> Delphine Castella.

Le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à pourvoir, M<sup>me</sup> Delphine Castella est élue tacitement. Le Conseil communal a validé cette élection lors de sa séance du 24 février 2025.

**L'élection prévue le 23 mars 2025 est annulée.**

Roches, le 27 février 2025 Conseil communal



## Saules

### Avis de construction

Requérante : Line Neukomm, Milieu du Village 10, 2732 Saules

Auteur du projet : Task5-S SA, Olivier Moulin, Neuenburgstrasse 7, 3238 Gals

Emplacement : Parcelle N° 125, Clos Chegnat 11b, Saules (BE)

Projet : Rénovation d'un hangar avec :

- Rénovation de la toiture par le remplacement de plaques ondulées en Eternit par des tôles métalliques
- Changement des 2 portes de garages
- Installation d'un poêle à pellet dans un local fermé du bâtiment

Dimensions et genre : selon plans déposés

Zone d'affectation : zone mixte

Dérogation : Art. 414-1 al. 6 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mars 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules.

Les oppositions et/ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai auprès de l'Administration communale, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront également reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 26 février 2025

Conseil communal

### Fermeture exceptionnelle du bureau communal

L'administration communale sera exceptionnellement fermée le mercredi 12 mars 2025 en raison d'une séance à l'extérieur et ouvrira en remplacement le jeudi 13 mars 2025 de 16 h à 17 h.

Saules, le 5 mars 2025

Secrétariat communal

### Mensuration officielle

#### Appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO ; RS 211.432.2), la commune de Saules lance l'appel d'offres suivant :

**Mandante :** Commune de Saules

**Langue de la procédure d'adjudication :** Français

**Ampleur des travaux:** Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la commune de Saules pour la période contractuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique «MD.01-MO», «technique», «DROIT» et «GRUDA- MO» ([www.be.ch/manuel-mensuration](http://www.be.ch/manuel-mensuration))

#### Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

- Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

- Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.

- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)

- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)

- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

#### Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éval. Présentation) (Pondération: 40%)

- Assurance-qualité (Pondération: 20%)

- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)

- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)

- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et éval. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)

- Références (Pondération: 5%)

- Service à la clientèle (Pondération: 5%)

- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

#### Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)

- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)

- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)

- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

*Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle*

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)

- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

*Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)*

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

#### Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)

- Ecologie (Pondération: 5%)

#### Les documents sont publiés sous:

[www.be.ch/election-gc](http://www.be.ch/election-gc)

**Pour plus de renseignements, s'adresser à l'administration communale de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules, 032 481 38 28, [commune@saules-be.ch](mailto:commune@saules-be.ch)**

**Délai et adresse pour le dépôt de l'offre:** L'offre doit être adressée au Conseil communal de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules (avec la mention «Soumission MO») **d'ici au 4 avril 2025** (le cachet de la poste faisant foi).

#### Voies de droit:

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Saules, le 5 mars 2025

Conseil communal



## Schelten

### Gemeinde Schelten

### Amtliche Vermessung: Öffentliche Ausschreibung des Nachführungsmandates 2026 bis 2033

Gestützt auf Artikel 45 Absatz 2 der bundesrätlichen Verordnung über die amtliche Vermessung (VAV; SR 211.432.2) schreibt die Gemeinde öffentlich aus:

**Auftraggeberin:** Schelten

**Sprache des Vergabeverfahrens:** Deutsch

**Arbeitsumfang:** Treuhänderische Verwaltung und laufende Nachführung der bestehenden amtlichen Vermessung in der Gemeinde für die Vertragsperiode vom 01. Januar 2026 bis zum 31. Dezember 2033 gemäss den eidgenössischen und kantonalen Rechtsgrundlagen.

Insbesondere zu beachten sind:

- GeoIG (SR 510.62), VAV (SR 211.432.2) und VAV-VBS (SR 211.432.21)

- KGeoIG (BSG 215.341) und KAVV (BSG 215.341.1)

- Handbücher der amtlichen Vermessung, erlassen durch das Amt für Geoinformation des Kantons Bern: digitale Vermessungshandbücher «DM.01-AV», «Fachthemen», «Recht» und «GRUDA-AV» ([www.be.ch/vermessungshandbuch](http://www.be.ch/vermessungshandbuch))

#### Eignungskriterien:

- Berufliche Qualifikation (Nachweis: eidgenössisches Patent für Ingenieur-Geometer/In und Eintrag ins Geometerregister, inkl. Stellvertretung)

- Technische Schnittstellen:

- Nachweis für DM.01-AV-BE LV95, Version 11 vom 24.01.2008; Einhaltung der amtlichen Vermessungsschnittstelle AVS
- Nachweis Schnittstelle für Datentransfer mit Grundbuch BE (AVGBS) (Nichtmitglieder des Vereins «be-geo» können sich beim Amt für Geoinformation melden)

- Informationssicherheit:

- Nachweis gemäss Art. 19 Abs. 2, VAV-VBS (SR 211.432.21): Die originären Daten müssen in einer Dateninfrastruktur verwaltet werden, die sich in der Schweiz befindet. Die Betreiberin der Dateninfrastruktur muss ihren Sitz in der Schweiz haben.

- Leitende Stellung innerhalb der Firma: mindestens Kollektivunterschrift oder Kollektivprokura (Nachweis: Auszug aus dem Handelsregister)

- Finanzielle Leistungsfähigkeit (Nachweis: aktuelle Selbstdeklaration (Datum des Angebots) mit sämtlichen verlangten Nachweisen, die nicht älter als 1 Jahr sein dürfen)

- Nachweis zum Bezug der AV-Daten (über ein WebGIS)

- Personal und Infrastruktur (Nachweis: Personal AV- und Betriebsmittelliste)

#### Zuschlagskriterien:

Hauptkriterien:

- Angebotene Dienstleistungen (schriftliches Angebot und evtl. Präsentation) (Gewichtung: 40%)

- Qualitätssicherung (Gewichtung: 20%)

- Erfahrung in der Nachführung der amtlichen Vermessung (Gewichtung: 15%)

- Preiskonditionen (vertraglicher Taxpunktwert in Prozent zum kantonalen Taxpunktwert gemäss Art. 16 KAVV) (Gewichtung: 15%)

- Nachhaltigkeit (Gewichtung: 10%)

Unterkriterien:

*Angebotene Dienstleistungen*

- Persönliche Präsentation des Angebots und / oder nur Dienstleistungskonzept (Gewichtung: 25%)

- Referenzen (Gewichtung: 5%)

- Kundendienst (Gewichtung: 5%)

- Weitere Geomatik- und Vermessungsdienstleistungen im Rahmen der amtlichen Vermessung (Gewichtung: 5%)

*Qualitätssicherung*

- Qualitätssicherung in der amtlichen Vermessung (Gewichtung: 5%)

- Informationssicherheit (Gewichtung: 5%)

- Art der Sicherstellung der Stellvertretung des Nachführungsgeometers (Gewichtung: 5%)

- Weiterbildung AV (Gewichtung: 5%)

*Erfahrung in der Nachführung der amtlichen Vermessung*

- Erfahrung des Büros in ähnlichen Gemeinden (Gewichtung: 10%)

- Führungserfahrung des Nachführungsgeometers (Gewichtung: 5%)

*Preiskonditionen (kein Unterkriterium) (Gewichtung: 15%)*

- Die Umrechnung in Bewertungspunkte erfolgt arithmetisch korrekt und wird mit einer Nachkommastelle in die Berechnung eingeführt. Für 10% Rabattunterschied zum billigsten Angebot erfolgt die Abminderung der Bewertung um 1 Punkt. Ab 4 Mal dieser Rabattunterschied wird einheitlich die Punktzahl 1 vergeben.

**Nachhaltigkeit**

- Ausbildung Lernende (Gewichtung: 5%)
- Ökologie (Gewichtung: 5%)

**Unterlagen werden hier publiziert:**

www.be.ch/wahl-nfg

**Weitergehende Auskünfte erteilt:** die Gemeindeverwaltung Schelten, Schulhaus 13, 2827 Schelten, 032 438 82 06, schelten@bluewin.ch

**Frist und Adresse für die Einreichung des Angebotes:** das Angebot ist bis zum 4.04.2025 (massgebend ist die Postaufgabe) an die Gemeindeverwaltung Schelten, Schulhaus 13, 2827 Schelten zu richten.

**Rechtsmittel:**

Beschwerde an den zuständigen Regierungsstatthalter gemäss Verwaltungsrechtspflegegesetz (VPRG).



**Tavannes**

**Mise au concours: Responsable de groupe à 60-80% - EJc**

L'école à journée continue de Tavannes met au concours pour le 1<sup>er</sup> août 2025:

Un poste de responsable de groupe à un taux entre 60% et 80%

**Description du poste**

- Assurer la prise en charge des enfants ainsi que la collaboration avec les parents dans le respect de la ligne pédagogique et des valeurs institutionnelles
- Planifier et organiser la vie quotidienne du groupe, encadrer et surveiller les différents moments de la journée (repas, devoirs, animation d'activités...)
- Mettre en place les moyens adéquats afin de garantir une prise en charge de qualité pour le groupe en collaboration avec la direction de l'ejc
- Participer au processus de formation des stagiaires et apprentis
- Savoir gérer et collaborer avec l'équipe

**Votre profil**

- Vous êtes titulaire d'un titre ES ou HES ou d'un CFC d'ASE avec expérience
- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Taux d'engagement: réparti sur 39 semaines

Merci d'envoyer les dossiers de candidature par mail à direction.ejc@tavannes.ch jusqu'au 10 mars 2025 à M<sup>me</sup> Sandra Besson- Wölfli.

Tavannes, le 20 février 2025

Le Conseil municipal

**Mise au concours: Assistant(e) socio-éducatif(ve) à 50-70% - EJc**

L'école à journée continue de Tavannes met au concours pour le 1<sup>er</sup> août 2025:

Un poste d'assistant(e) socio-éducatif(ve) à un taux entre 50% et 70%

**Description du poste**

- Accueil des enfants dans un contexte sécurisant et valorisant
- Participation et organisation des activités quotidiennes
- Accompagnement lors des repas
- Collaboration avec les parents

**Votre profil**

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'ASE
- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Taux d'engagement: réparti sur 39 semaines

Merci d'envoyer les dossiers de candidature par courriel à direction.ejc@tavannes.ch jusqu'au 10 mars 2025 à M<sup>me</sup> Sandra Besson- Wölfli.

Tavannes, le 20 février 2025

Le Conseil municipal



**Valbirse**

**Avis de construction**

**Requérants/maître d'ouvrage:** Sylvie et Alain Zaugg, Rue des Mésanges 1, 2735 Malleray

**Auteur du projet:** Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

**Adresse du projet:** BF 1600, Rue des Mésanges 1, 2735 Malleray

**Description du projet:** remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure, au nord de la maison

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** H2

**Dépôt public: du 26 février au 28 mars 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 20 février 2025

Commune mixte de Valbirse

**Avis de construction**

**Requérants/maître d'ouvrage:** Richard Joachim, rue des Prés 24, 2735 Bévillard

**Auteur du projet:** ECE SA, Sous le Tacon 22, 2742 Perrefitte

**Adresse du projet:** BF 1059, rue des Prés 24, 2735 Bévillard

**Description du projet:** Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air/eau intérieure. Démantèlement de la citerne.

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** H2

**Dépôt public: du 26 février au 28 mars 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 20 février 2025

Commune mixte de Valbirse

**Avis de construction**

**Requérant:** M. Sadri Goqi, Mettlenweg 72, 2504 Bienne.

**Emplacement:** parcelle N° 317, au lieu-dit: «Rue Principale 1», Bévillard, commune de Valbirse.

**Projet:** installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zone:** CB.

**Recensement arch.:** objet C, digne de conservation, sous contrat de classement depuis le 2.7.2016.

**Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 26 février 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

**Avis de construction**

**Requérants/maître d'ouvrage:** Sago Immobilier Sàrl, Chemin de Mettlen 72, 2504 Bienne

**Auteur du projet:** Goqi Sadri, Chemin de Mettlen 72, 2504 Bienne

**Adresse du projet:** BF 289, Rue Principale 23-25, 2735 Bévillard

**Description du projet:** Création de 10 places de parking avec zone en grilles- gazon entre les places et re- végétalisation du jardin selon base Icomos

**Dimensions du projet:** selon plans déposés

**Constructions du projet:** selon plans déposés

**Zone d'affectation et de constructions:** Centre B

**Zone de protection:** Jardin Icomos

**Dépôt public: du 26 février au 28 mars 2025 inclusivement**

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une

personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 21 février 2025

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérante : BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont.

Emplacement : parcelles N°s 1296 (Bévilard), 1723, 1724, 1725, 1726 et 1727 (Malleray), aux lieux-dits : « Champs Rougeux et Sagne Arbot », commune de Valbirse.

Projet : suppression de la ligne aérienne et installation d'un nouveau câblage sous terre pour desservir divers bâtiments (Sous Moron 1 (Bévilard), Rte de la Charrière 10, Ch. des Pic-Verts 4 et Ch. des Buses 10 (Malleray)).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection des vergers (art. 535 RCC).

Dérogations : art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 mars 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 février 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Bus local Valbirse: soirée d'information pour de futurs bénévoles

L'agglomération de Valbirse s'étend sur 3,5 km et les transports collectifs y sont peu développés. A plusieurs reprises, des habitants ont relevé la difficulté pour certaines catégories de personnes de se déplacer à l'intérieur de la commune.

Le Conseil communal a décidé de remédier à ce problème en lançant un « Bus Valbirse ». Le véhicule, utilisé en certains moments par l'Ecole à journée continue, sera destiné à la population en tant que bus local conduit par des bénévoles durant d'autres périodes.

Ce bus pouvant accueillir 8 passagers commencera à vadrouiller dès avril. Il effectuera des trajets uniquement à l'intérieur du milieu bâti. Il pourra être sollicité par un simple signe de main des passants ou réservé par téléphone.

Les plages horaires durant lesquelles ce service pourra être mis en place dépendront du nombre de chauffeurs disposés à s'engager pour la communauté. La commune recherche donc des bénévoles prêts à conduire le véhicule en matinée ou en fin d'après-midi. Le permis de conduire catégorie B est nécessaire et le bus dispose d'une assurance multiconducteurs. Une séance d'information pour les personnes intéressées à s'engager durant une ou plusieurs heures par semaine aura lieu le:

**Lundi 17 mars 2025 à 19h à la Salle communale de Malleray**

La séance est ouverte à tous, sans inscription ni engagement. Les personnes intéressées mais absentes le 17 mars peuvent prendre contact avec l'administration au 032 491 61 65. La commune communiquera à nouveau lorsque le bus sera mis en service.

Bévilard, le 3 mars 2025

Commune mixte de Valbirse

## Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

## Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	30.04.2025	mercredi	36	31	03.09.2025	mercredi
1		01.01.2025	SUPPRIME	19	17	07.05.2025	mercredi	37	32	10.09.2025	mercredi
2		08.01.2025	SUPPRIME	20	18	14.05.2025	mercredi	38	33	17.09.2025	mercredi
3	1	15.01.2025	mercredi	21	19	21.05.2025	mercredi	39	34	24.09.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi	22	20	28.05.2025	mercredi	40	35	01.10.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi	23	21	04.06.2025	mercredi	41	36	08.10.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi	24	22	12.06.2025	JEUDI	42	37	15.10.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi	25	23	18.06.2025	mercredi	43	38	22.10.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi	26	24	25.06.2025	mercredi	44	39	29.10.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi	27	25	02.07.2025	mercredi	45	40	05.11.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi	28	26	09.07.2025	mercredi	46	41	12.11.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi	29		16.07.2025	SUPPRIME	47	42	19.11.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi	30		23.07.2025	SUPPRIME	48	43	26.11.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi	31		30.07.2025	SUPPRIME	49	44	03.12.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi	32	27	07.08.2025	JEUDI	50	45	10.12.2025	mercredi
15	13	09.04.2025	mercredi	33	28	13.08.2025	mercredi	51	46	17.12.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi	34	29	20.08.2025	mercredi	52	47	24.12.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI	35	30	27.08.2025	mercredi			31.12.2025	SUPPRIME



## informations pratiques



### Perrefitte

Administration communale  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: [secretariat@perrefitte.ch](mailto:secretariat@perrefitte.ch)  
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur  
en cas d'absence)  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet: [www.perrefitte.ch](http://www.perrefitte.ch)



### Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: [admin@petit-val.ch](mailto:admin@petit-val.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.petit-val.ch](http://www.petit-val.ch)



### Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: [rebevelier@bluewin.ch](mailto:rebevelier@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: sur demande



### Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: [info@reconvilier.ch](mailto:info@reconvilier.ch)  
Site internet: [www.reconvilier.ch](http://www.reconvilier.ch)

#### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# informations pratiques



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: [commune@saules-be.ch](mailto:commune@saules-be.ch)  
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: [www.saules-be.ch](http://www.saules-be.ch)



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: [gemeinde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeinde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)